

Le Coq Pelaud

lecoqpelaud.com

Les Guerres de 14-18 et de 39-45 au front et au pays

OCTOBRE-NOVEMBRE 1940

Une pétition pour rétablir l'éclairage

Une pétition à l'initiative de la J.O.C., signée par deux cents personnes, demande au maire le rétablissement de l'éclairage public. Texte de la pétition et réponse négative du Maire.

La fille de Jo Fayolle a retrouvé dans les papiers familiaux un classeur sur la période 40-43 avec des exemplaires de l'ECHO DE GOUVARD, bulletin d'information créé par la JOC en 1941 pour les jeunes partis aux Chantiers de Jeunesse (voir article en page 2). Figure aussi l'original de la pétition de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne pour le rétablissement de l'éclairage public fermé sur décision municipale, avec près de deux cents signatures d'habitants.

Texte de la pétition

Les soussignés, sur l'initiative de la section de J.O.C., se permettent de demander respectueusement à Monsieur le Maire s'il n'y aurait pas possibilité de rétablir dans la ville un éclairage au moins restreint, en vue de faciliter la circulation cet hiver et de prévenir tout laisser-aller contraire au bon ordre public et à la moralité nécessaire au relèvement national et tant recommandée par le chef de l'Etat.

La réponse du Maire,

à Monsieur Brally Fils, Rue de Givors
Le 11 novembre 1940,

Monsieur,

En compagnie d'un de vos camarades, vous m'avez présenté, il y a quelque temps, une requête ayant pour objet le rétablissement de l'éclairage public dans la commune.

L'intérêt qui s'attache à cette question, tant au point de vue de la circulation que de la morale, n'avait point échappé à la diligence du Conseil Municipal, qui, dans sa séance du mois de juillet, avait pris une délibération dans ce sens.

Cette délibération n'a pas été acceptée par la Préfecture car elle s'est heurtée aux prescriptions d'un arrêté exigeant, pour ce rétablissement, des conditions qui ne sont pas remplies par notre installation actuelle. La principale de ces dispositions consiste

dans la possibilité d'extinction de toutes les lampes dans un délai de 4 minutes.

Cette condition est irréalisable pour le moment, car il faudrait qu'en cas d'alerte on puisse dans ce court délai, intervenir dans les quatre transformateurs qui commandent l'ensemble de notre éclairage public.

Cette mesure, qui peut vous paraître, comme à moi, excessive, -puisque l'arrêt des hostilités nous laissait espérer à juste titre que nous n'avons plus à redouter des bombardements- est, cependant, toujours en vigueur et nous devons la respecter. Un arrêté du nouveau Préfet l'a, récemment, rappelé à l'attention des Maires.

Telles sont les considérations que je vous avais, brièvement, exposées de vive voix, lors de votre visite, et je vous confirme aujourd'hui, en vous priant de vouloir bien les porter à la connaissance de l'Association, au nom de qui vous êtes venu m'apporter une pétition.

J'ajoute que, la situation due au maintien de l'état de défense passive semblant devoir se prolonger, je fais une nouvelle tentative pour résoudre la difficulté.

Celle-ci est d'ordre financier. L'Energie Industrielle étudie les modalités, les plus simples et les moins onéreuses, du dispositif à adopter pour nous conformer à la réglementation.

Si la dépense ne dépasse pas les ressources dont peut disposer notre budget, sur cet article, le Conseil Municipal ne manquera pas de prendre une décision favorable à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire

Anier

L'ECHO DE GOUVARD
en page 2

GUERRE DE 14-18

**LES FILS CORAUD,
MAINTIGNEUX, ROCHET,
RIVOLLIET ET ALEXIS (III)**

Des destins angoissants

Des mariages ont noué des liens très forts entre les quatre familles Alexis, Maintigneux, Rivollier et Rochet. Trois de leurs membres seront tués en 14-18 et plusieurs autres en reviendront blessés. Nous poursuivons la présentation des garçons de ces familles.

Jean Etienne Maintigneux a été tué le 28 mai 1918 au Mont de Soissons dans l'Aisne lors de l'ultime offensive allemande qui faillit lui donner la victoire finale. Cet agriculteur journalier de 37 ans avait deux enfants. Ses parents étaient morts avant guerre, mais il avait encore quatre frères et une soeur. Dans le numéro précédent, nous avons laissé l'histoire des Maintigneux en 1895, au moment où le fils aîné, Claude Benoît, passait son conseil de révision. A ce moment-là, la famille est presque au complet puisque les parents, toujours en vie, n'ont perdu qu'un enfant sur les huit qu'ils ont eus. Et personne n'est encore marié. Ils habitent à la Guilletière, sur la partie de Pomeys.

En 1897, Antoine Marie se présente à son tour au conseil de révision. Il est ajourné, puis exempté pour « tumeur blanche au genou gauche », une forme de tuberculose osseuse causée par le bacille de Koch. Est-ce cette affection qui sera la cause de son décès trois ans et demi plus tard, le 16 novembre 1900 ?

En 1898, c'est Etienne Benoît, cultivateur, qui passe le conseil. Il est classé dans l'Auxiliaire à cause « d'une pointe de hernie inguinale gauche ». Au début de la guerre, le 4 novembre 1914, une commission le maintient dans l'Auxiliaire.

suite page 3